

**FREDERIC MAU**  
**CTR**

Tout d'abord merci et félicitations au CRB pour avoir organisé cette journée riche en enseignements.

J'avais à ma charge de décrire les rôles et missions de la délégation CGT sur la prévention des risques professionnels au sein de la CARSAT BRETAGNE.

Nous avons en effet la responsabilité de la ventilation des fonds publics en direction des entreprises afin d'améliorer les conditions de travail. Il peut s'agir de l'acquisition de machines outils jusqu'à la conception et l'aménagement total ou partiel des structures de production.

A l'époque, nous avons défendu que seules les TPE ou PME devaient bénéficier de ces fonds. Que les établissements appartenants à des Grands Groupes financiarisés devaient être exclus de ces dispositifs. Notre argumentaire reposait sur la différence des trésoreries selon la taille de l'entreprise. Que nous ne pouvons apprécier à un même niveau les capacités et ou les difficultés d'investissements d'une PME et d'une Firme internationale même si elle possédait son siège sociale en France. Nous avons remporté cette victoire en convaincant l'ensemble des participants.

Des visites de contrôles en entreprise sont parfois organisées et nous permettent d'échanger avec les salariés sur l'amélioration, ou pas, de leur poste de travail. Cela permet également pour les mandatés de mesurer au plus près de la réalité, la portée de nos décisions en séance plénière.

Les Comités Techniques Régionaux (CARSAT) sont également un espace politique où sont débattus la Pénibilité, les conséquences sanitaires sur l'allongement des durées au travail, etc... Tenant compte que la CARSAT possède également dans ses missions, la ventilation des rentes en invalidité ainsi que les capitaux décès (CRAT MP). Ce rôle d'assureur public nous permet de porter et d'imposer ce type de débat afin de conscientiser, tant faire ce peut, les responsables participants à nos travaux.

A titre d'exemple nous contestons systématiquement les chiffres officiels de la morbidité dans nos métiers. Car ne sont pris en compte que les salariés du régime général. En sont exclus, les intérimaires (Pourtant du régime général ...), les auto entrepreneurs ou ouvriers indépendants, les salariés détachés, les artisans etc... L'idée sur l'inutilité de ce constat partiel et néanmoins mortifère, continue de faire son chemin dans les têtes. Nous sommes condamnés à persévérer sur la prise en compte totale des victimes au travail quel que soit le statut de ces mêmes victimes. L'objectif consistant à obtenir un véritable constat sur la dangerosité au travail et selon les professions.

La décision d'ouvrir de nouveaux types d'actions spécifiques à la Bretagne, en plus des actions décidées au national, demeure dans nos prérogatives. Le sujet des « toitures fragiles » illustre cette marge de manœuvre.

Le risque des Ordonnances Macronniennes sur le devenir de notre Institution et sous entendu dans plusieurs espaces ministériels, se résumerait à ne devenir qu'une chambre d'enregistrement dépendante d'une techno structure parisienne en totale déconnexion sur la réalité des risques professionnels et des pénibilité subies au quotidien par les salariés. Tant sur les risques physiques que psychosociaux... Le déni général sur la douleur au travail est la voie actuelle plébiscité par la caste élitiste en gouvernance. Cela fait partie de nos combats politiques à venir. Ne pas laisser s'approprier par d'autres, la gestion de nos conditions de travail et donc de nos vies.

Le principal levier coercitif pour l'avancée ce ce que nous pouvons porter consiste à « négocier » les taux de cotisations AT-MP dûs par les entreprises. Ce taux, avec sa base de calcul reposant sur la masse salariale, peut être très significatif selon les situations. L'alimentation des Parquets fait partie également de nos prérogatives.

S'agissant des carences : nous pouvons regretter le peu de liens entre les syndicats CGT via leur CHSCT et la CARSAT, pourtant source d'informations en ingénierie, lors d'une expertise décidée et effectuée par le CHSCT. Les mandatés ne peuvent que remonter des informations ou des situations de danger dont ils ont connaissance.

Aucun lien n'existe entre les camarades administrateurs et le syndicat CGT de la CARSAT de Bretagne. Il existait il y a quelques années. Ce lien s'est distendu pour finir par disparaître. Aucune faute n'est attribuée à quiconque dans ce constat. La contraction de notre corps militant dans la période, avec des camarades très sollicités et en surcharge, explique pour le principal et de mon point de vue ce constat.

Le renouvellement de nos mandatés devient préoccupant. La moyenne d'âge est élevée avec à la fin de ce mandat, la quasi disparition de la délégation CGT. Leur remplacement n'est pas le seul écueil. Car il faudra pour les remplaçants, se battre contre le découragement lié à la maîtrise du mandat. L'acquisition du vocabulaire ainsi que notre rôle politique demande du temps et de l'abnégation afin d'obtenir de l'intérêt de siéger dans ce type d'Institution.

Les employeurs, après un « trou d'air » sur les 2 dernières années, sont à ce jour au complet et participent régulièrement aux plénières ainsi qu'aux commissions.

Espérant avoir répondu aux attentes.

Pour la délégation CGT du CTR 2 de la CARSAT de BRETAGNE.

MAU Frédéric  
Président salariés CTR2.